



Wallonie

Commune de

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de :

(1) permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2

(1) Le demandeur est M..... demeurant à -dont les bureaux se trouvent à

Le terrain concerné est situé à, rue.....n°..... et cadastré.....

Le projet consiste en..... et présente les caractéristiques suivantes (2)

.....

.....

.....

.....

.....

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables (3) de.....h.....à.....h..... à l'adresse suivante :

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de (4) M..... téléphone.....mail....., dont le bureau se trouve à.....

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du .. /.. /.... au .. /.. /.... au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante :..... ,
- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante :.....

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO